

dations du comité subissent avec succès l'épreuve et que le nouveau Règlement est meilleur que le précédent. De plus, je suis d'avis qu'on devrait nous donner l'assurance que les modifications proposées feront l'objet de révision périodique pour que le Sénat s'améliore sans cesse et soit toujours plus utile.

Le Sénat a, de son propre choix, reçu les recommandations du comité spécial qui, à ses yeux représentent une grande amélioration sur le Règlement précédent. Les recommandations représentent un pas dans la bonne voie, de sorte que nous pourrions rendre de plus grands services aux Canadiens et pourvoir à leur mieux-être. A moins que nous puissions améliorer ces conclusions et peut-être même agir avec plus de hardiesse, la seule solution qui me reste est celle d'appuyer, comme je l'ai fait au comité, toutes les recommandations faites par le sénateur Molson au nom du comité.

Puis-je ajouter quelques observations? J'estime aussi que certains usages du Sénat, fondés sur la tradition, devraient être analysés et peut-être simplifiés. Ils pourraient être symboliques, mais nous devrions maintenant songer à rendre toutes nos séances hautement fonctionnelles. Nous avons encore beaucoup de choses à faire et il nous faut trouver des moyens d'éliminer des usages qui rongent notre temps, usages inspirés par l'esprit de grandeur qui n'ont plus de place dans notre démocratie.

A mon avis, la procédure de la sanction royale telle qu'elle est appliquée actuellement devrait être abolie. C'est une perte de temps pour les députés, pour les sénateurs, et pour les fonctionnaires supérieurs qui doivent intervenir. Pratiquement, si on supprimait cette procédure, personne n'y verrait de différence et personne n'en souffrirait, passés les premiers regrets, inhérents à la perte d'une coutume vénérée. A mon sens, ce ne serait là que l'abandon d'une habitude sans importance qui depuis longtemps ne répond plus à notre mentalité. Le respect pour la Couronne serait rendu d'une autre manière, par notre comportement personnel. Pour ma part, je verrais aussi très bien l'abandon ou la simplification de la coutume, qui oblige les sénateurs à s'incliner pour saluer ensemble, sans pour cela manquer de respect au trône ou à ses représentants.

J'ajouterais que le texte actuel de la prière est démodé et devrait être revu. Il est trop long. Nous savons qu'il serait possible de le modifier conformément au renouveau liturgique auquel on procède un peu partout; les autorités ecclésiastiques pourraient faire cette révision.

J'estime également que les caucus, auxquels assistent les sénateurs, ne sont pas une coutume très saine. Pour certains, c'est peut-

être un moyen de s'entendre sur la conduite à tenir à l'égard des bills dont le Sénat est saisi, tandis que pour d'autres, c'est peut-être une certaine forme de lavage de cerveau. En abandonnant cette coutume, à mon avis, le Sénat se porterait mieux et serait plus réaliste.

Je crois qu'il y aurait avantage à ce que les sénateurs agissent comme représentants du Canada dans les pourparlers avec les autres pays. On pourrait avoir recours à nous pour exercer un contrôle et une analyse plus serrés de notre aide à l'étranger et éviter ainsi un gaspillage d'efforts et d'argent en matière d'aide à l'étranger. L'aide aux pays étrangers est devenue une des principales activités de notre gouvernement, et le Sénat devrait jouer un rôle dans ce domaine. Je reviendrai peut-être, à une autre occasion, sur la conception qu'on se fait actuellement à ce sujet.

On a dit que le Sénat devrait envisager l'étude d'un plus grand nombre de projets de loi émanant de la Chambre des communes. Je suis d'accord là-dessus aussi. Je tiens à le répéter, au cours de la dernière session de la 27^e législature, 42 p. 100 des bills déposés dans les deux Chambres émanaient du Sénat. Je dois dire encore une fois ici qu'au cours de la dernière session de la 27^e législature, 42 p. 100 des bills présentés dans les deux Chambres provenaient du Sénat, et cela ne comprend pas les bills privés et les bills de divorce. Notre Chambre compte 102 membres et l'autre Chambre, 265. L'assiduité à toutes les séances du Sénat est remarquablement élevée et se compare avantageusement avec celle de l'autre endroit et très bien avec le Sénat d'autres pays, et cela même si le Sénat aujourd'hui ne compte que 40 p. 100 du nombre des représentants de l'autre Chambre. Il y a beaucoup de sagesse ici et aussi une qualité en voie de disparition, la prudence. Nous avons un échantillonnage de Canadiens qui ont réussi dans tous les domaines. Comme tout le monde le sait, nous sommes payés moins que dans l'autre endroit. Nous pouvons l'accepter sans émotion et nous nous distinguons aussi par notre présence aux séances. Quand nous prenons la parole, nous ne cherchons pas à nous faire du capital politique; nous voulons un Canada plus grand et plus prospère. N'est-ce pas important pour un pays comme le Canada? Est-ce cela que certains voudraient abolir et détruire?

Je regrette d'avoir appris par les journaux les rapports intérimaires sur les études du comité permanent de la conférence constitutionnelle fédérale-provinciale, formé de fonctionnaires représentant les gouvernements fédéral et provinciaux. Ce comité a préparé une série de rapports pour le mois prochain